



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Département
de
L'AIN

Arrondissement
de
**BOURG EN
BRESSE**

Canton de
Châtillon /
Chalaronne

Commune
de
**MONTMERLE
S/SAONE**

Nombre de Membres :

Légal : 11
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage :

23 JUIN 2026

Séance du 15 juin 2026, à 18h00

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni, **après convocation légale en date du 10 juin 2026**, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Didier RUTSCHI**.

Etaient présents : M. Didier RUTSCHI, Mme Nelly DUVERNAY, M. Georges RANDON, M. Stéphane PLAZANET, Mme Mireille DUMOULIN, Mme Béatrice FERMOSELLE, M. Philippe LEGRAIN et M. Serge ODIN.

Ont donné un Pouvoir :

Mme Maryse L'HERITIER a donné pouvoir à M. Stéphane PLAZANET,
Mme Émilie NAUDIN a donné pouvoir à Mme Nelly DUVERNAY.

Absents excusés :

M. Jacky MUZELLE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale, procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, M. Georges RANDON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

N°DB-2026/06/15/01 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme Mireille DUMOULIN ne prend pas part au vote de la subvention concernant la Croix Rouge.

Rapporteur : Mme Nelly DUVERNAY, vice-présidente du CCAS.

Vu les articles L123-4 à L123-9, R123-16 à R123-26 du code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

M. le Président présente à l'assemblée les demandes de subventions reçues, au nombre de 13. Il propose d'attribuer des subventions à 7 associations pour l'année 2026 et de rejeter 6 demandes, comme suit :

Accusé de réception en préfecture
0012001025932000119 DE 2026-06-15-01-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Associations	Montant proposé
1. ADAPA de l'Ain	500,00 €
2. ADMR de Chaleins	500,00 €
3. AFM TÉLÉTHON	0,00 €
4. AIN DOMICILE SERVICES	0,00 €
5. AGIVR Beaujolais Val de Saône Handicap	0,00 €
6. BANQUE ALIMENTAIRE de l'Ain	0,00 €
7. CROIX ROUGE unité locale Rives de Saône	1 300,00 €
8. ÉPICERIE SOLIDAIRE	1 100,00 €
9. France ADOT 01	100,00 €
10. France ALZHEIMER de l'Ain	0,00 €
11. PEP 01	100,00 €
12. RESTOS DU CŒUR Bourg-en-Bresse	0,00 €
13. RESTOS DU CŒUR Lyon	100,00 €
Montant total des attributions	3 700,00 €

Sur le rapport effectué par M. le Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- **DÉCIDE** d'accorder les subventions telles qu'indiquées ci-dessus,
- **CHARGE** M. le Président de faire procéder au versement de ces subventions.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant l'accomplissement de la dernière des formalités la rendant exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme au registre,

